MOIRET INVEST

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 000 000 €

Siège social : 19 Avenue de la Bourdonnais

62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE

753 347 848 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre, à dix heures, les associés de la société MOIRET INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 €, siège social sis 19 Avenue de la Bourdonnais à LE TOUQUET PARIS PLAGE (62520), immatriculée sous le n° 753 347 848 au RCS de BOULOGNE SUR MER, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Les associés signent la feuille de présence en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur Pascal MOIRET,**
 Gérant
 Associé propriétaire de 102 001 parts
 Usufruitier de 69 153 parts

- **Madame Nathalie MOIRET,**
 Associée propriétaire de 1 part

- **Madame Agathe MOIRET,**
 Associée propriétaire de 9 615 parts

- **Madame Lou MOIRET,**
 Associée propriétaire de 9 615 parts

- **Madame Jade MOIRET,**
 Associée propriétaire de 9 615 parts

soit un total de 200 000 parts
sur les deux cents mille (200 000) parts composant le capital social.

Monsieur Pascal MOIRET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales pour les décisions ordinaires et de plus des deux tiers des tiers des parts sociales pour les décisions extraordinaires.

La société AUDIT ET CONSEIL DS représentée par Mme Stéphanie DESORME, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination de cogérantes,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Le gérant rappelle que, conformément à l'article 17 des statuts : dans les rapports avec les tiers, le gérant ou chacun des gérants est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux associés. La Société est engagée même par les actes du gérant qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président présente ses motivations et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les motifs du gérant quant à la nomination de trois cogérantes, décide les nommer chacune gérante à compter de ce jour.

L'assemblée générale nomme en qualité de cogérante, Madame Agathe MOIRET à compter de ce jour. Madame Agathe MOIRET qui accepte ce mandat sans limitation de durée, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Madame Agathe MOIRET demeurant 19 Avenue de la Bourdonnais à LE TOUQUET PARIS PLAGE (62520), confirme que rien ne s'oppose légalement à cette nomination. Elle disposera ainsi des mêmes pouvoirs que les autres gérants.

Madame Agathe MOIRET aura les pouvoirs conférés par l'article 17 des statuts pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

L'assemblée générale nomme en qualité de cogérante, Madame Lou MOIRET à compter de ce jour. Madame Lou MOIRET qui accepte ce mandat sans limitation de durée, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Madame Lou MOIRET demeurant 19

Avenue de la Bourdonnais à LE TOUQUET PARIS PLAGE (62520), confirme que rien ne s'oppose légalement à cette nomination. Elle disposera ainsi des mêmes pouvoirs que les autres gérants.

Madame Lou MOIRET aura les pouvoirs conférés par l'article 17 des statuts pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

L'assemblée générale nomme en qualité de cogérante, Madame Jade MOIRET à compter de ce jour. Madame Jade MOIRET qui accepte ce mandat sans limitation de durée, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Madame Jade MOIRET demeurant 19 Avenue de la Bourdonnais à LE TOUQUET PARIS PLAGE (62520), confirme que rien ne s'oppose légalement à cette nomination. Elle disposera ainsi des mêmes pouvoirs que les autres gérants.

Madame Jade MOIRET aura les pouvoirs conférés par l'article 17 des statuts pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

La société prendra en charge Les cotisations sociales obligatoires et facultatives notamment de retraite, de prévoyance et de frais de soins de santé ainsi que les frais de représentation et de déplacement seront pris en charge par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité et toute formalité légale requise par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus rapportées.

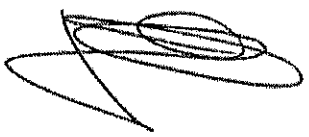
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Pascal MOIRET



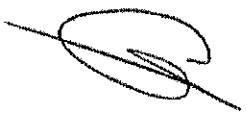
Mme Nathalie MOIRET



Mme Agathe MOIRET



Mme Lou MOIRET



Mme Jade MOIRET

